



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/2001/NGO/171  
12 mars 2001

Original: ANGLAIS ET  
FRANCAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-septième session  
Point 14 b) de l'ordre du jour provisoire

**GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS :  
MINORITÉS**

Exposé écrit\*/ présenté par la Société pour les peuples en danger, organisation non gouvernementale  
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la  
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[5 février 2001]

---

\*/ Exposé écrit publié tel quel, en anglais et français, sans avoir été revu par les  
services d'édition.

## Situation des droits de l'Homme en Tchétchénie

Le 25.4.2000, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies a voté la résolution 2000/58 sur la Tchétchénie. Elle y a condamné la Russie pour la guerre qu'elle mène au Caucase du Nord. La résolution exige de la Russie qu'elle enquête sur les violations des droits de l'homme commises par les soldats russes, qu'elles les poursuivent, et exige que les experts des droits de l'Homme de l'ONU obtiennent un libre accès en Tchétchénie. De plus, les deux parties au conflit y sont exhortées à stopper immédiatement les combats et l'exercice indifférencié de la violence, et à engager un dialogue politique et des négociations effectives. Jusqu'à présent, les recommandations de la résolution n'ont pas été appliquées par le gouvernement russe. Les dirigeants russes sont au contraire responsables des violations continues des droits de l'Homme les plus graves.

L'Association pour les Peuples Menacés appelle la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à envoyer en Tchétchénie une délégation indépendante enquêter sur les violations des droits de l'Homme. Parallèlement, il lui faudrait mettre en place une commission enquêtant sur les éléments constitutifs de crime contre l'humanité et de génocide imputables à l'armée et au gouvernement russe. L'Association pour les Peuples Menacés, d'autres organisations internationales des droits de l'Homme ainsi que des particuliers sont de l'avis que la Russie, durant cette guerre, a continuellement violé la convention des Nations Unies sur la prévention et la punition des génocides. Le gouvernement russe a agi intentionnellement dans le but de détruire partiellement le groupe ethnique des tchétchènes et a ainsi tué des membres du groupe aux termes de l'article II(a). Des cibles civiles telles que des quartiers d'habitation, des hôpitaux, des écoles, des convois de réfugiés et des mosquées ont été systématiquement bombardées. Par ailleurs, l'armée russe est responsable de plusieurs massacres graves. Des exécutions arbitraires individuelles et de masse ont eu lieu. Aux termes de l'article II(b) de la convention sur le génocide, de graves séquelles corporelles et morales ont été provoquées chez les membres du groupe. Aux termes de l'article (c), il a été imposé au peuple tchétchène des conditions de vie propres à conduire à sa destruction physique totale ou partielle. Ainsi, d'après les données du délégué permanent russe pour la Tchétchénie, Schamil Beno, plus de 75.000 maisons et au moins 74.000 appartements ont été détruits depuis 1999, la reconstruction n'a pas encore été amorcée. De plus, il a été mené une campagne de diffamation sans précédent contre le peuple tchétchène de la part des médias publics, suite aux attentats à la bombe. Jusqu'à aujourd'hui, les tchétchènes sont diffamés comme étant des "bandits", des "terroristes", des "extrémistes" et des "criminels" et sont ainsi soumis aux persécutions et aux répressions sur le territoire de la fédération russe en dehors de la Tchétchénie. L'Association pour les Peuples Menacés estime le nombre de morts au sein de la population civile entre 20.000 et 40.000. Cela faisant, il faut souligner le fait qu'un dénombrement systématique n'a pas été possible.

Malgré le fait que les militaires et les politiques russes aient déjà annoncé à plusieurs reprises la fin ou, au moins, une fin proche de la guerre en Tchétchénie, on y bombarde, on y tue, on y arrête arbitrairement et on y combat. La Tchétchénie est recouverte d'un filet de "postes de contrôle" russes auxquels ont régulièrement lieu des répressions contre la population civile. Ainsi, par exemple, des transports de malades y sont bloqués ou bien ceux qui veulent passer doivent payer des dessous-de-table élevés pour pouvoir poursuivre leur route. Dans 200 des 357 agglomérations, qui ont subsisté parmi plus de

400, les russes veulent installer des postes militaires fixes. Les dits "épurements", au cours desquels des civils sont arbitrairement humiliés, parfois tués ou arrêtés, et des maisons sont détruites ou pillées, ont toujours lieu dans les villes et villages.

D'après les données des défenseurs des droits de l'Homme tchétchènes, environ 8.000 hommes, jeunes pour la plupart, se trouvent à l'automne 2000 encore dans les dits camps de filtration. Ils y sont systématiquement humiliés, torturés et souvent rendus invalides. Les habitants, en Tchétchénie, vivent dans un état de non-droit total et sont soumis, sans défenses, à l'arbitraire des soldats russes. Les crimes de guerre et les violations des droits de l'Homme russes ne sont pas punies par les autorités russes.

Près de 170.000 Tchétchénes vivent actuellement dans des camps de réfugiés en Ingoutchie. Il existe également un nombre élevé non déterminé de réfugiés intérieurs. La situation humanitaire des réfugiés est extrêmement préoccupante; ils manquent de place, d'électricité, de nourriture, d'eau et d'assistance médicale. La grippe, la tuberculose et l'hépatite se propagent. L'aide humanitaire mais aussi la communication de rapports indépendants en provenance de Tchétchénie ont été entravées voire rendues impossibles par les autorités, les services secrets et l'armée russes.

Face à la large destruction de la Tchétchénie et à l'élimination et à l'expulsion de parties de sa population par l'armée russe, il faut que la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies appelle avec fermeté le Président russe Vladimir Poutine à retirer l'armée russe de Tchétchénie et à ouvrir le pays aux oeuvres humanitaires et de secours internationales, aux organisations des droits de l'Homme et aux institutions internationales. L'Association pour les Peuples Menacés constate, en conclusion, que des gouvernements occidentaux portent aussi une coresponsabilité dans le génocide des tchétchènes, en ayant empêché la prise de sanctions efficaces et en ayant collaboré au niveau militaire et au niveau des services secrets.

-----